

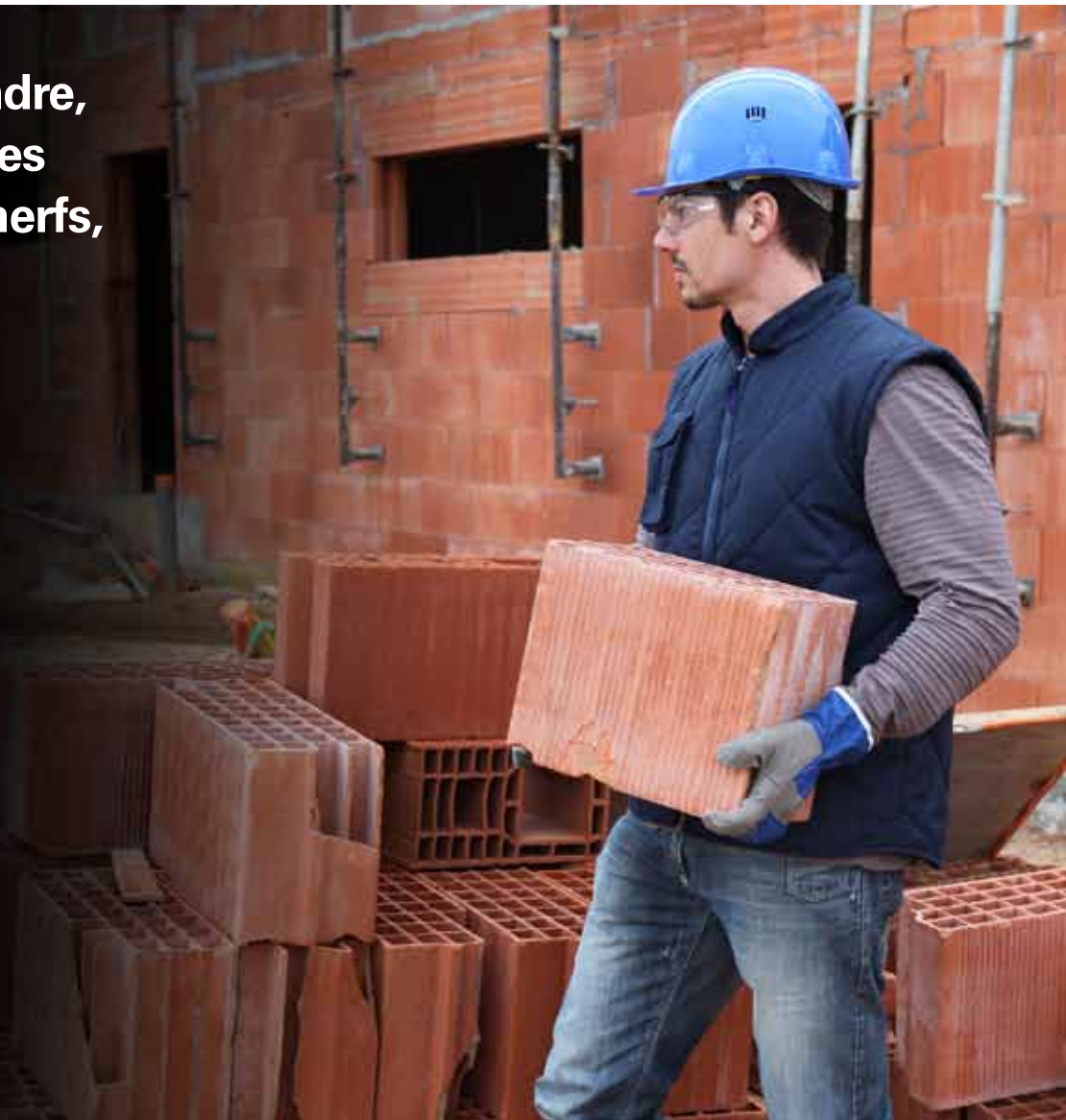
TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

CHANTIERS DE CONSTRUCTION

La manutention manuelle (lever, descendre, pousser, tirer et porter) peut entraîner des TMS (blessures aux muscles, tendons, nerfs, disques vertébraux, etc.)

TRAVAILLEURS :

1. Manipulez les matériaux de façon sécuritaire.
2. Utilisez les appareils fournis pour soulever et positionner les charges.
3. Signalez sans délai à votre superviseur les risques et symptômes de TMS.
4. Sachez que vous avez le droit de refuser un travail dangereux.



EMPLOYEURS/SUPERVISEURS :

1. Formez les travailleurs afin qu'ils sachent comment manipuler les matériaux de façon sécuritaire.
2. Prévoyez des routes d'accès et de sortie convenant à la manutention manuelle.
3. Vérifiez que les zones de travail et les routes d'accès et de sortie sont libres d'obstacles.
4. Vérifiez que la manutention manuelle dans les échelles se fait de façon sécuritaire.
5. Entretenez le matériel pour éviter les efforts physiques accrus.

Pour déclarer des incidents, des blessures graves ou des décès, appelez le ministère du Travail au 1 877 202-0008. En cas d'urgence, il faut toujours composer immédiatement le 911.

Renseignements supplémentaires :
www.ontario.ca/securiteautravailontario

cspaat
ONTARIO

Ontario

Santé
et sécurité
ONTARIO